

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DATE DU COMITÉ SYNDICAL

4 novembre 2024

### NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 27   | 0      | 0          |

N°

### OBJET :

**Contractualisation d'un emprunt pour le financement du centre de tri**

L'an deux mille vingt et quatre (2024), le quatre novembre (4) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 25 octobre 2024, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Etaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames Nathalie COUTIER, Anne-Laure WERBROUCK, Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Augustin DELAVENNE, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Fabrice HUBERT Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, Bruno ROULOT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Julien VALENTIN, Patrice VALENTIN, Patrick VIÉ, Jean-Marie VIEVILLE,

Était présent le membre suppléant suivant :

Monsieur Éric PIGNY (Suppléant de Christian COYON)

Etaient représentés :

Madame Martine BOUTILLAT (Pouvoir Anne-Laure WERBROUCK), Messieurs Michel COURTEAUX (Pouvoir à Fabrice HUBERT), FORMET Jean-Pierre (Pouvoir à Didier NOBLET), Jacques JESSON (Pouvoir à Pascal LEFORT), François MOURRA (Pouvoir Pascal LORIN),

Était excusé : Jacques CONSTANTINIDI,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président informe les membres du Comité Syndical que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recouvrir un emprunt à hauteur de 5 000 000 € nécessaire à l'équilibre de l'opération.

**Considérant** que le programme d'investissement de l'année 2024 fait ressortir un besoin de financement notamment pour le nouveau centre de tri de La Veuve,

**Considérant** qu'une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires,

**Considérant** que l'offre de prêt de la Banque Postale d'un montant de 5 000 000 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

#### **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 5 000 000,00 euros
- Durée du contrat de prêt : 5 ans,
- Objet du contrat de prêt : [financement des travaux du centre de tri](#),

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2030.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 5 000 000,00 euros,
- Versement des fonds : [à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/01/2025, en une fois avec versement automatique à cette date](#),
- Taux d'intérêt annuel : [taux fixe à 3.25%](#),
- Base de calcul des intérêts : [mois de 30 jours sur la base d'année de 360 jours](#),
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : [Périodicité trimestrielle](#),
- Mode d'amortissement : [constant](#),

- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,

#### Commission

- Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt,

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'**UNANIMITE** de contracter un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 5 millions d'euros sur une durée de 5 ans au taux fixe de 3.25%, afin de financer une partie des travaux du centre de tri,

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à l'emprunt décrit ci-dessus et à négocier librement les conditions financières du prêt,

**AUTORISE** le Président à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires pour bénéficier de l'emprunt dans les meilleurs délais.

Extrait certifié conforme  
La Veuve, le 4 novembre 2024



Le Président  
Julien VALENTIN